

## AIRES PROTEGEES :

**FAUT-IL S'APPUYER SUR LA  
REGLEMENTATION POUR LES PROTEGER  
(OPTION 1), OU MISER PLUTOT SUR LA  
SENSIBILISATION ET LA MOBILISATION  
CITOYENNE (OPTION 2) ?**

**WEBINAIRE DU 12 OCTOBRE 2021**

# NOTE DE SYNTHESE

NOV 2021

**CONSEIL D'ORIENTATION,  
DE RECHERCHE ET DE  
PROSPECTIVE**





présente note. synthétise les analyses et les points de vue échangés lors du webinaire du 12 octobre 2021. et propose quelques recommandations du CORP adressées à la fédération des PNR de France.

## 1-RAPPEL SUR L'ORGANISATION DU WEBINAIRE

Le webinaire a été introduit par deux exposés défendant des options volontairement très différentes :

L'option 1 considère que la protection réglementaire de nos espaces est la seule méthode efficace pour enrayer la dégradation de la biodiversité. Les espaces protégés réglementairement enregistrent, aujourd'hui, l'érosion la plus faible des espèces qui y sont installées. Aussi, faut-il privilégier leur extension dans les années qui viennent. On pourra noter que les espaces protégés réglementairement sont nombreux au sein des territoires de PNR.

Les PNR abritent par exemple 43% de la surface terrestre métropolitaine des

réserves naturelles, alors qu'ils ne couvrent « que » 19% du territoire.

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-enjeux/biodiversite>

L'option 2 considère que c'est davantage la vigilance citoyenne, la vulgarisation des connaissances et l'éducation qui constitue l'approche la plus efficace pour assurer la protection de nos espaces, en profitant de l'attention croissante dont ils bénéficient dans l'opinion publique. Cette approche peut être développée efficacement au travers d'un panel d'initiatives que les PNR ont en partie explorées. L'implication des acteurs locaux est la seule option d'avenir pour tenter d'enrayer le déclin de la biodiversité de nos territoires et d'améliorer la qualité des relations Nature/Société.



### Les intervenants :

Bernard CHEVASSUS, Président d'Humanité et Biodiversité, membre du CORP, a introduit la controverse en faisant le point sur la création des aires protégées<sup>1</sup>.

Roger ESTEVE, Président de la commission aires protégées du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) a plaidé pour l'option 1.

Romain LAJARGE, Professeur d'Aménagement à l'École nationale supérieure d'architecture ENSAG de l'Université Grenoble Alpes, membre du CORP, a plaidé pour l'option 2

François MITTEAULT, président du CORP, a régulé le débat.

<sup>1</sup> « La création d'aires protégées : analyse des engagements français et européens » accessible avec le lien <https://fr.calameo.com/books/006066331d8add6246a9c>

La

visio-conférence a enregistré 80 participants qui ont suivi les présentations des intervenants. Puis, les 2 modérateurs chargés de synthétiser les questions posées en messages spontanés (Marc Lutz et Marjorie Jouen) ont permis de relancer régulièrement le débat. Enfin, Michael Weber, le président de la Fédération des PNR de France a conclu la conférence.

Le débat contradictoire a beaucoup intéressé les participants si on en juge par les nombreux messages spontanés sur le chat à la fin du webinaire : « Merci pour la qualité des échanges et bravo pour cette controverse ! ». Ces retours nous invitent à renouveler ce format de webinaire qui a l'avantage de produire de nombreuses idées (via les intervenants mais aussi via la messagerie spontanée), de façon foisonnante et dans un laps de temps réduit.

L'enregistrement du séminaire sera accessible sur le site de la fédération en février 2022.

## 2 - PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU WEBINAIRE :

Si tous les participants ont en commun de s'inquiéter de la dégradation accélérée de la biodiversité et sont attachés à sa préservation, la conférence a permis d'évoquer au travers des deux options tranchées de la controverse diverses pistes stratégiques ouvertes aux aires protégées et qui sont présentées ci-dessous.

**Les présentations ont rappelé la large palette des aires protégées**, qui s'est progressivement dessinée au cours des précédentes décennies sur les terres, les mers, dans les outre-mer et dans la France métropolitaine. Cette diversité<sup>2</sup> s'observe aussi dans les modes de gestion, les modes de gouvernance, de contrôle, etc. Elle embrouille quelque peu le public qui ne sait pas faire la différence entre les différentes formes de protection. Une meilleure lisibilité mériterait donc d'être recherchée (sorte d'identifiant commun à toutes les

AP).

La controverse qui a mis en opposition (de façon simplificatrice) la protection réglementaire des espaces et la protection via une évolution de la relation entre l'homme et la nature, s'est principalement vu opposer le fait que les 2 approches n'avaient pas les mêmes délais dans les résultats. Et que l'urgence appelait à maintenir aujourd'hui tous les types de protections en place qui peuvent aussi, par leur diversité, participer à la résilience de nos territoires face à la perte de la biodiversité.

**La question de la transformation du lien entre les hommes et la nature au sein de nos sociétés s'impose comme la clef d'une meilleure protection de tous nos espaces (et pas seulement les 30% qui seront sous protection).**

Malgré des résultats indéniables, la politique de protection en place ne s'avère pas à la hauteur des enjeux de l'érosion générale de la biodiversité. En ne misant notamment que sur les outils

<sup>2</sup>Arrêté de protection de biotope (APB), Arrêté de protection de géotope (APG), Arrêté de protection des habitats naturels (APHN), Bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco (BPM), Géoparc, Parc National-aire d'adhésion, Parc National – zone de cœur, Parc naturel marin (PNM), Parc naturel régional (PNR), Périmètre de protection d'une réserve naturelle nationale, Réserve biologique dirigée (RBD), Réserve biologique intégrale (RBI), réserve de biosphère, Réserve intégrale de Parc National, Réserve naturelle de Corse, Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS), Réserve naturelle nationale (RNN), réserve naturelle régionale (RNR), site du Conservatoire du Littoral, site acquis par un Conservatoire d'Espace Naturel, Zone Humide protégée par la Convention de Ramsar.

réglementaires de la protection, cette dégradation devrait se poursuivre inexorablement, quels que soient les objectifs quantitatifs d'espaces mis sous protection. Aussi, une meilleure protection de la biodiversité ne peut être attendue que d'une transformation profonde de la relation entre les humains et la nature. Car une sensibilité plus forte de nos concitoyens aurait un effet protecteur indéniable (« on protège ce que l'on aime »), même si cette transformation va prendre beaucoup de temps et fait appel à des outils et méthodes encore à développer.

Cette approche renvoie plus largement à notre façon de vivre, de produire et de consommer. Le récent rapport conjoint IPBES/GIEC met en évidence que la réduction de la consommation individuelle, les changements de régimes alimentaires et une exploitation des ressources réellement durable pourraient contribuer très significativement à répondre conjointement aux crises de la biodiversité et du climat. Au final, il s'agira de favoriser des basculements sociaux (« changements transformateurs ») modifiant les relations entre nature et société.

**Le CORP estime que la protection des espaces et l'éducation à la nature sont indissociables. Aussi chaque catégorie d'aires protégées se doit de développer ce chantier de dialogue avec la société. Les PNR doivent, bien entendu, être à l'avant-garde dans ce domaine, à partir des nombreuses initiatives qu'ils ont déjà prises, avec l'objectif de toucher le plus grand nombre.**

La conférence a évoqué plus précisément les relations entre les publics et les aires protégées en distinguant notamment :

- **les résidents de ces aires (4,4 millions d'habitants dans les seuls PNR)**, souvent en demande de compréhension des enjeux de biodiversité de leur propre territoire (avec une attention particulière vers les propriétaires fonciers),
- **les visiteurs**, vers lesquels la stratégie d'accueil et de communication est généralement privilégiée et dont le nombre croissant présente aujourd'hui à la fois une opportunité/menace depuis la crise du Covid ;
- et enfin **la majorité de nos concitoyens** qui ne connaissent pas ces espaces, car la fréquentation des aires protégées est loin d'être une pratique courante pour tous les groupes sociaux.

Les aires protégées devraient sans doute approfondir leur stratégie vis à vis de ces 3 catégories en ayant pour chacune une approche spécifique.

La sensibilisation de tous les publics urbains à la relation avec la nature est sans aucun doute la plus complexe et nécessite de trouver des outils adaptés. L'expérience des parcs naturels urbains (PNU) sur le modèle de la Métropole de Strasbourg en est une illustration.


De même, toutes les initiatives de la nature en ville, qui tendent à se développer pour lutter en particulier contre les îlots de chaleur, pourraient servir de support pour aborder cette question. On pourrait aussi imaginer des partenariats entre une aire protégée et un quartier ou une agglomération, développer les aires naturelles pédagogiques pour les élèves en milieu urbain, etc.

**Le CORP estime que la sensibilisation des populations urbaines à la nature, avec une priorité pour les populations défavorisées, doit s'inscrire dans les objectifs de nos politiques en faveur de la biodiversité. Et les PNR pourraient développer ce sujet très stratégique en développant des formules destinées aux populations urbaines situées dans un premier temps, dans les villes portes.**

La conférence a, par ailleurs, abordé d'autres aspects de la protection de la biodiversité résumés ci-dessous :


**« Le vrai enjeu, c'est la cohérence des politiques publiques et l'intégration de la biodiversité dans les politiques territoriales et sectorielles » extrait du chat**

Les aires protégées seules, quelle qu'en soit l'importance, sont impuissantes pour enrayer le déclin de la biodiversité, même si elles enregistrent à leur échelle des résultats intéressants. La conférence a mis en exergue deux domaines susceptibles d'avoir un impact notable sur la préservation de la biodiversité :

 **Le plein exercice des prérogatives des maires (et des communautés de communes) en matière de protection de la biodiversité**

La conférence a permis d'insister sur le fait que les maires disposent d'un pouvoir de protection au travers d'outils de planification dont l'impact sur la préservation de la biodiversité peut être très significatif. En effet, les SCoT, qui se déclinent ensuite en PLU et PLUi, offrent des possibilités de restauration de la biodiversité et constituent un levier dont l'enjeu surfacique est tout aussi important que nos aires protégées si on en juge par la

surface artificialisée tous les ans dans notre pays<sup>3</sup>. Il s'agit là d'un levier fort pour préserver la biodiversité et les territoires de Parcs se devraient d'être particulièrement exemplaires dans ce domaine.


 **La transformation des pratiques agricoles peut être un puissant levier en faveur de la biodiversité.**

La conférence a, en effet, évoqué l'impact positif que pourrait avoir une agriculture respectueuse des écosystèmes qui lui sont associés. Compte tenu de la couverture surfacique des terres cultivées, on serait en droit d'attendre un impact considérable sur la biodiversité.

La restauration des écosystèmes des sols qui constitue la matrice de la vie terrestre participe en plus à la lutte contre le changement climatique (stockage du carbone, meilleure infiltration et stockage de l'eau pluviale ...) et démontre une réelle pertinence économique pour les exploitants.


Encore un exemple de co-bénéfices qui doivent guider nos transitions.

### **3- Quelle serait l'aire protégée idéale de demain ?**

 **Ce serait d'abord un espace protégé par les résidents et les visiteurs, très conscients de l'intérêt de ce patrimoine commun, qui en assureraient une veille permanente**

Le système de protection serait principalement contractuel et serait soumis à un processus de démocratie locale qui en fixerait les modalités. Et le choix d'opérer (ou pas) une protection réglementaire sur certains spots, identifiés particulièrement remarquables par des instances scientifiques et où les menaces

seraient plus fortes, relèverait aussi de ce même processus. Le mode de protection pourrait ainsi évoluer de façon souple au fil du temps en fonction de l'évolution des menaces.

 **Ce serait nécessairement un lieu de formation à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes naturels et de leur interaction avec les activités humaines.**

Chaque aire protégée, avec l'appui d'un conseil scientifique et de prospective devrait ainsi se doter, au sein de son programme de gestion, d'un plan de sensibilisation, de formation et de recherche. Une stratégie adaptée au contexte sociologique de son territoire, lui permettrait de s'adresser prioritairement aux résidents (scolaires et adultes) pour développer chez eux la connaissance et donc le besoin de protection. Mais elle viserait également les visiteurs et les populations urbaines.

Il existe déjà de nombreux outils qui participent à cet objectif (aires éducatives, atlas de la biodiversité communale, ...) mais un tel effort mériterait d'être coordonné à l'échelle nationale dans ce domaine.

### **Les nouvelles technologies pour un inventaire et un suivi de la biodiversité du territoire**

On pourrait imaginer que chaque réserve utilise des applications numériques

adaptées, à l'image des webcam installées dans la forêt d'Orléans pour suivre (depuis une fenêtre de son écran à domicile ou dans un établissement scolaire) la nidification et la naissance des petits balbuzards pêcheurs. Ces outils renforcent le lien direct avec les habitants et les visiteurs, permettent de garder le contact avec un habitat naturel ou une espèce et constituent une voie ludique pour développer la connaissance de la nature.

Par ailleurs, à l'instar des grands musées qui offrent aujourd'hui la possibilité d'une visite guidée 3D depuis son ordinateur, les espaces protégés pourrait aussi mobiliser ces ressources pour faire connaître et partager avec le plus grand nombre leur patrimoine naturel.

Et les initiatives dans ce domaine pourraient faire l'objet de nombreuses innovations<sup>4</sup> en mobilisant par exemple les développeurs de jeux vidéo très influents auprès du public des jeunes, en organisant des stages spécifiques pour les influenceurs, ...

**Le CORP considère que la performance des aires protégées de demain devra être appréciée autant dans leur capacité de protection des habitats et des espèces que dans leur capacité de rayonnement auprès des différents publics en se dotant aussi dans ce domaine d'une stratégie et d'outils adaptés.**

<sup>1</sup> Etude de Plante et Cité sur la place de la nature dans les documents de planification urbaine: <https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/102/plan-integration-et-place-du-vegetal-et-des-espaces-de-nature-dans-les-documents-de-planification-urbaine-et-d-amenagement-du-territoire>

<sup>2</sup> Le projet LIFE Stratégique Nature porté par l'OFB pourrait servir de cadre à cet investissement.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78  
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,  
 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez - nous  
sur les réseaux sociaux |  [fb.com/federationPNR](https://fb.com/federationPNR) |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

**CONSEIL D'ORIENTATION,  
DE RECHERCHE ET DE  
PROSPECTIVE**

